

Charte d'engagements des Tiers-lieux Compagnons

La présente charte vise à formaliser les engagements pris par les tiers-lieux rejoignant le réseau des Tiers-lieux Compagnons, à préciser quels sont les **attendus** et **contreparties** au compagnonnage.

L'objectif est d'engager une coopération constructive entre les Tiers-lieux Compagnons, nécessaire à la mise en place d'une dynamique vertueuse au niveau local et national.

Cadre général du réseau des Tiers-lieux Compagnons :

Le compagnonnage fonctionne selon l'idée "**je t'aide et toi aussi tu m'aideras**".

Le compagnonnage est un échange, un troc : le compagnon est dans la transmission de ses savoirs et expériences mais également dans l'apprentissage. Le tiers-lieu ayant bénéficié du compagnonnage s'engage à contribuer en retour aux actions du réseau, aux communs des tiers-lieux, ou à lui-même partager ses expériences.

A travers le compagnonnage il y a donc une logique d'engagement à long terme, sur des partages et retours d'expérience réciproques.

En acceptant de devenir un Tiers-lieu Compagnon, je m'engage à :

- **Être identifié comme "Compagnon"** sur la cartographie nationale des tiers-lieux ;
- **Répondre aux questions** des porteurs de projets et tiers-lieux lorsque je suis en capacité de le faire ;
- **Réorienter** les porteurs de projets et tiers-lieux vers France Tiers-Lieux ou un acteur pertinent, lorsque je ne suis pas en capacité de répondre à leurs questions ;
- **Ouvrir les portes de mon tiers-lieu** aux porteurs de projets et tiers-lieux curieux d'en savoir plus ;
- **Partager mes retours d'expérience** (documentation sur Movilab, production de podcasts ou de vidéos, construction de ressources pédagogiques, intervention à des webinaires et tables rondes, participation à des ateliers de partage d'expériences...);
- **Assurer un suivi des demandes de compagnonnage reçues et des compagnonnages effectués**, afin que France Tiers-Lieux puisse réaliser une analyse annuelle de l'état du réseau de Tiers-Lieux Compagnons.

En contreparties :

- 1. Je bénéficie de l'accès à un réseau de Tiers-lieux Compagnons** : ils peuvent m'aider, répondre à mes questions et me partager leurs retours d'expériences.
- 2. Tout tiers-lieu ou porteur de projets qui bénéficie de mon compagnonnage s'engage à :**
 - **Documenter son expérience de compagnonnage et en partager les fruits à la communauté des tiers-lieux via le forum des tiers-lieux ou Movilab**, le wiki des tiers-lieux ;
 - **Contribuer en retour aux actions de l'écosystème** et aux communs des tiers-lieux.
 - **Rejoindre le réseau** des Tiers-lieux Compagnons une fois son projet mûr pour lui-même partager ses expériences ;
- 3. France Tiers-Lieux s'engage à assurer le bon fonctionnement du réseau de Tiers-lieux Compagnons**

France Tiers-Lieux contribue à l'entretien des infrastructures garantissant le fonctionnement du réseau de Tiers-lieux Compagnons :

 - La **cartographie des tiers-lieux en France** et la base de données afférente : espace pour identifier les tiers-lieux compagnons, il répertorie les activités et spécificités de chaque tiers-lieu pour éviter qu'ils ne soient sollicités pour des compétences qu'ils n'ont pas ;
 - Le **forum des tiers-lieux** : espace d'échange entre tiers-lieux, il permet de conserver une trace des échanges et ainsi d'éviter de répondre plusieurs fois aux mêmes questions ;
 - **Movilab, wiki des tiers-lieux** : espace de documentation des tiers-lieux et de leurs projets, il permet de produire, de partager et d'améliorer collectivement des ressources utiles à tout l'écosystème.

La présente charte permet à France Tiers-Lieux de veiller au respect des engagements des Tiers-lieux Compagnons mais également des acteurs compagnonnés.